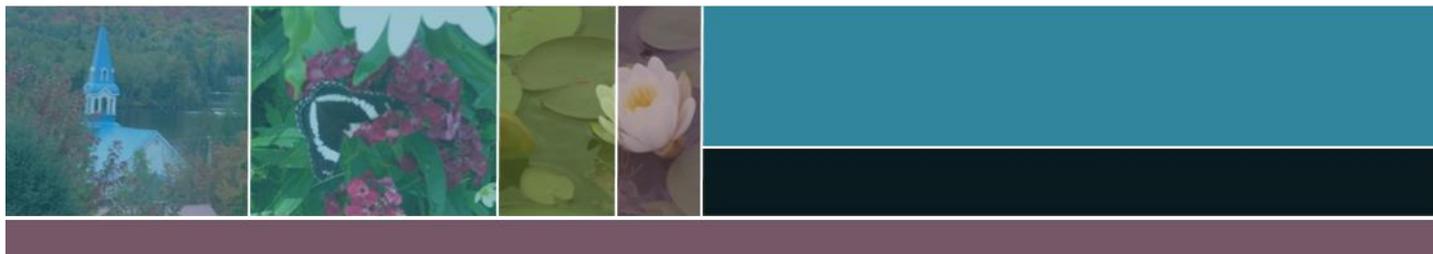


# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard





## TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE DE LA MAIRESSE</b> .....	<b>1</b>
<b>VIVRE DANS UNE MUNICIPALITÉ EN HARMONIE AVEC LA NATURE</b> .....	<b>3</b>
<b>UN CAPITAL NATUREL À PRÉSERVER</b> .....	<b>4</b>
<b>LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS</b> .....	<b>5</b>
<b>VISION D'AVENIR</b> .....	<b>6</b>
<b>AXES D'INTERVENTION</b> .....	<b>7</b>
L'EAU, UNE RESSOURCE INESTIMABLE .....	8
LES PAYSAGES, UNE MARQUE DISTINCTIVE .....	9
LA QUALITÉ DE VIE, UNE RICHESSE À PRÉSERVER.....	10
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>11</b>



## MESSAGE DE LA MAIRESSE

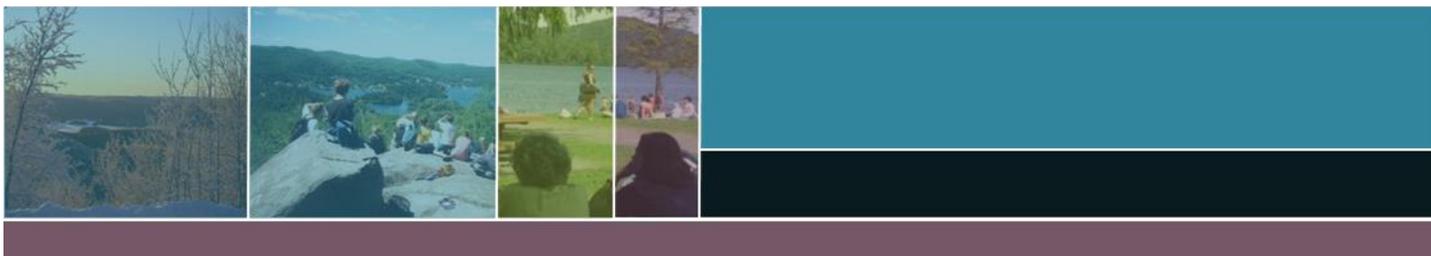
Chers citoyens, chères citoyennes,

Saint-Adolphe-d'Howard est un joyau, un havre de beauté avec ses lacs, ses forêts, ses montagnes. C'est un héritage unique que nous avons le devoir de préserver. C'est donc avec fierté et en accord avec les valeurs et les convictions qui sont nôtres en matière de préservation de l'environnement et de développement durable, que la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard adopte aujourd'hui, sa-première politique environnementale.

Pour qu'une telle politique s'articule efficacement, il est essentiel que les citoyens et citoyennes y adhèrent, que chacun mette l'épaule à la roue, afin que les objectifs qui y sont énoncés se traduisent en gestes concrets destinés à protéger-cette belle et fragile nature qui nous procure ce cadre de vie exceptionnel.

Concrètement, il s'agit pour la Municipalité de mieux encadrer les pratiques en matière d'environnement et d'intégrer la vision du développement durable aux services municipaux. Notre défi consiste non seulement à « penser vert » au quotidien, mais à « agir vert » au quotidien, afin de préserver cette richesse collective exceptionnelle pour que les générations futures puissent, elles aussi, en profiter pleinement.

Votre mairesse,  
Lisette Lapointe

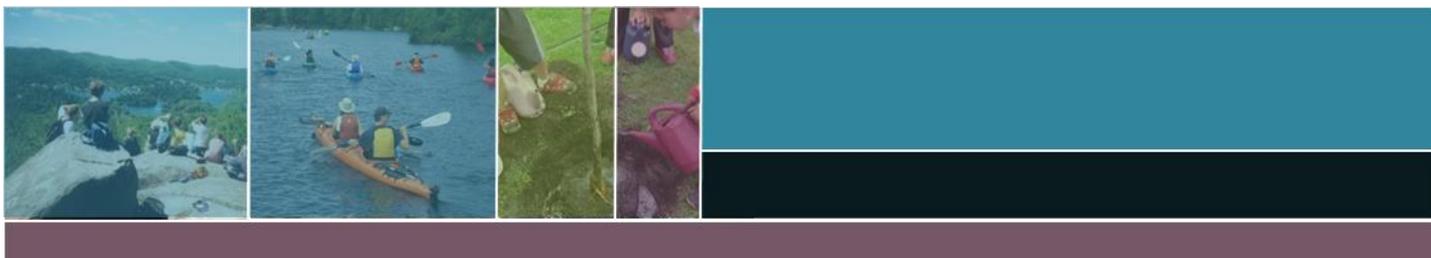


## REMERCIEMENTS AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Le Comité consultatif en environnement de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a collaboré de près à la réalisation de la Politique environnementale. Constitué en août 2008 et issu de la volonté municipale de promouvoir et protéger la qualité de l'environnement sur son territoire, le Comité consultatif en environnement se compose de sept membres citoyens, engagés et intéressés à la cause environnementale; d'un élu municipal ainsi que d'un membre du personnel du Service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité.

Le Comité exerce un rôle-conseil auprès de la Municipalité en ce qui concerne les questions environnementales. Le Comité peut par exemple, proposer aux élus des outils de promotion et de sensibilisation en regard des sujets concernant la protection de l'environnement et des paysages naturels. Il peut aussi formuler des avis au Conseil sur des projets ou modifications de règlement en matière d'environnement.

Les travaux de recherche, de réflexion et d'analyse menés par le Comité constituent l'architecture de la présente Politique. La Municipalité tient à remercier tous les membres du Comité consultatif en environnement pour cette précieuse collaboration.



## VIVRE DANS UNE MUNICIPALITÉ EN HARMONIE AVEC LA NATURE

La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est située au cœur de la région des Laurentides, à une heure de la grande région de Montréal. Son économie est basée principalement sur le tourisme et la villégiature.

Saint-Adolphe-d'Howard est reconnue pour son cadre de vie exceptionnel. Son vaste territoire naturel compte 85 lacs, incrustés dans les montagnes. À juste titre, la nature est à la base du lien qui unit les Adolphins à leur milieu de vie. Ce **lien est à préserver, à encourager et à mettre en valeur** pour maintenir la qualité de vie des générations présentes et futures. L'exceptionnelle beauté de cette nature a attiré au fil des décennies, une communauté diversifiée de résidents, de villégiateurs et de visiteurs. Dans une optique de développement durable, la Municipalité désire assurer la pérennité de ce cadre de vie et faire en sorte que les activités de chacun puissent cohabiter de façon harmonieuse avec la nature.

De par sa position de première ligne dans la préservation et l'amélioration du patrimoine naturel, la Municipalité choisit de se doter d'une Politique environnementale qui place l'environnement au cœur de ses projets, de ses réflexions et de ses actions au quotidien. Cette Politique trace les grandes orientations de notre approche environnementale. Il s'agit d'analyser et de surveiller nos activités afin de réduire, de façon significative, nos impacts sur l'environnement. La Politique pose donc les balises qui guideront la municipalité dans l'élaboration d'un Plan d'action en matière d'environnement. Ce Plan d'action déterminera de façon plus précise la nature et la portée des actions à entreprendre, de même que les responsabilités qui incomberont à chacun des acteurs, ou groupes d'acteurs, concernés.



## **UN CAPITAL NATUREL À PRÉSERVER**

La réalisation de cette première Politique environnementale a été essentiellement inspirée des travaux des membres du Comité consultatif en environnement.

Les travaux du Comité ont notamment consisté à faire une revue de diverses représentations et mémoires déposés par des associations, groupes et citoyens de Saint-Adolphe depuis une dizaine d'années. Il s'agissait d'élaborer une Politique qui prenne en compte des principales préoccupations exprimées par les citoyens selon les réalités environnementales du milieu.

Les sujets soulevés par les citoyens concernent notamment la protection des lacs, la qualité de l'eau, les paysages, la pollution visuelle et auditive, l'aménagement des rives et du territoire, la cohabitation entre les divers usages, etc. Les pôles d'intervention ciblés par la Politique environnementale sont donc le reflet des préoccupations citoyennes. Bien entendu, la Politique s'appuie également sur les grands principes de développement durable.



## LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, en tant que fournisseur de services et de gestionnaire du territoire qui lui est confié, est appelée à jouer un rôle essentiel : elle assurera la mise en œuvre de la Politique environnementale et le suivi du plan d'action. Chacun des services municipaux aura à harmoniser ses actions en fonction des énoncés de cette politique tout en proposant, au besoin, des mesures visant à adapter ses interventions.

Pourquoi une Politique sur l'environnement? Il s'agit d'améliorer nos façons de faire afin de réduire nos impacts sur l'environnement. Tous sont interpellés dans la réalisation de cette mission, tant la Municipalité, que son personnel, ainsi que l'ensemble des citoyens et citoyennes. À cet effet, la Municipalité compte assurer la diffusion de la présente Politique ainsi que des mesures spécifiques qui seront adoptées dans son futur Plan d'action, auprès de toutes les audiences concernées. Elle invite les citoyens et citoyennes de Saint-Adolphe-d'Howard à développer leur intérêt pour la protection et la mise en valeur de notre environnement et ainsi contribuer à réduire l'empreinte humaine sur l'environnement pour le mieux-être d'aujourd'hui et de demain.

Pour assurer la réussite de ce grand projet collectif, il est essentiel de pouvoir compter sur la coopération et l'engagement de l'ensemble des citoyens, individuels et corporatifs. L'orchestration d'un développement durable ne peut être envisagée sans la participation de tous.

### CITOYENS CORPORATIFS ET INDIVIDUELS

Dans cette politique, le terme citoyen représente tant le citoyen individuel que corporatif. L'atteinte des objectifs proposés sollicite la participation active de l'ensemble de la collectivité, impliquant les individus, les organismes et les entreprises.



## VISION D'AVENIR

Cette Politique environnementale repose sur des valeurs fondamentales ainsi que sur une vision d'avenir du développement de la Municipalité, qui prennent en compte le caractère indissociable des dimensions **environnementale, sociale et économique** des activités de développement.

Pour guider ses réflexions et ses futures interventions en matière de gestion de l'environnement, la Municipalité vise :

**1** **La reconnaissance de la valeur de son patrimoine naturel et humain**  
Une richesse inestimable et distinctive pour sa communauté qui est à préserver, à encourager et à mettre en valeur

**2** **La valorisation d'un environnement sain et sécuritaire**  
qui favorise la qualité de vie, le bien-être et l'accès à la nature pour tous



# AXES D'INTERVENTION

Notre vision d'avenir est fondée sur une gestion proactive de l'environnement en accord avec les principes du développement durable et de la biodiversité. Elle s'articule autour de **trois axes d'intervention** qui inspireront le futur **Plan d'action** qui sera élaboré, diffusé et mis en œuvre par la Municipalité.

		
<b>L'EAU</b> Une ressource inestimable	<b>LES PAYSAGES</b> Une marque distinctive	<b>LA QUALITÉ DE VIE</b> Une richesse à préserver

Pour chacun de ces axes, de grands objectifs **clairs, observables et mesurables** sont énoncés. Le futur Plan d'action déterminera les moyens à mettre en place à court, moyen et long terme pour atteindre ces objectifs.



## L'EAU, UNE RESSOURCE INESTIMABLE

L'eau est omniprésente à Saint-Adolphe-d'Howard et contribue incontestablement à l'image de marque de la municipalité. La présence de plus de 85 lacs, de nombreux cours d'eau et de milieux humides sur le territoire améliore la qualité de vie des citoyens et constitue des atouts importants pour notre économie fondée sur la villégiature et le récréotourisme. De nombreux résidents, villégiateurs et visiteurs fréquentent notre territoire pour y pratiquer les activités nautiques et récréatives recherchées des Québécois. Quoique très fragile, toutes ces sources d'eau font partie intégrante du paysage, de notre milieu de vie et il en tient à tous et chacun de les préserver et de les mettre en valeur.

Consciente des caractéristiques particulières de son territoire, la Municipalité entend notamment déployer les efforts pour :

### **Assurer la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques**

#### **(lacs, cours d'eau et milieux humides)**

- Faire des milieux aquatiques une préoccupation fondamentale;
- Promouvoir la valeur des milieux aquatiques et leur caractère propre à notre communauté;
- Promouvoir de saines pratiques de protection et de mise en valeur des milieux fragiles;
- Favoriser l'accès aux plans d'eau et la cohabitation harmonieuse des différents usages.

### **Assurer que l'eau potable soit de bonne qualité et en quantité suffisante**

- Connaître et protéger les sources d'eau potable de surfaces et souterraines;
- Offrir et distribuer une eau potable de qualité et en quantité suffisante;
- Promouvoir la consommation responsable de l'eau potable.

### **Assurer une saine gestion des eaux usées**

- Limiter la quantité des rejets d'eaux usées non traitées dans l'environnement;
- Assurer un bon état du réseau de traitement des eaux usées;
- Optimiser l'assainissement des eaux usées des installations collectives et autonomes.

### **Assurer une saine gestion des eaux pluviales et des neiges usées**

- Favoriser les approches écologiques;
- Favoriser une utilisation responsable des produits ayant un impact sur l'environnement;
- Maintenir et augmenter le couvert végétal dans les milieux plus densément peuplés.



## LES PAYSAGES, UNE MARQUE DISTINCTIVE

Sur l'ensemble de son territoire, Saint-Adolphe-d'Howard est riche de paysages d'une exceptionnelle qualité. Son relief vallonné, où la forêt et les lacs prédominent, fait de son territoire une destination de choix, et ce, en toute saison. Le majestueux lac Saint-Joseph confère un panorama de carte postale au village qui s'érige en son pourtour. Plusieurs parcs riverains et aires publiques sont aménagés et offrent de superbes percées visuelles sur le lac et ses montagnes. Qu'ils soient naturels ou urbains, ces paysages sont cependant susceptibles d'être dégradés rapidement par un développement mal planifié.

L'enjeu est de poursuivre le développement en préservant et en améliorant la qualité du paysage adolpin. Afin de protéger le caractère exceptionnel de ses paysages, la Municipalité entend s'inspirer des grands principes suivants :

### **Reconnaître, protéger et mettre en valeur les paysages naturels et humains**

- Faire des paysages une préoccupation fondamentale pour le bien de la communauté;
- Mettre en place des moyens et des outils de protection des paysages;
- Soutenir l'action et favoriser la concertation et la coopération entre les acteurs concernés;
- Promouvoir la valeur des paysages;
- Favoriser l'adoption de pratiques d'intervention responsables et durables de la forêt.



## LA QUALITÉ DE VIE, UNE RICHESSE À PRÉSERVER

Dans la poursuite de sa mission environnementale, un principe directeur guide la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard : le maintien d'un environnement sain et sécuritaire qui favorise la qualité de vie, le bien-être et l'accès à la nature pour tous. De façon collective, il est possible d'améliorer notre qualité de vie. Pour assurer la qualité de vie de ses citoyens, la Municipalité désire :

### **Planifier et concevoir l'aménagement de son territoire dans une perspective de développement durable**

- Améliorer les processus de planification et d'aménagement du territoire;
- Rechercher une qualité optimale des services destinés à la collectivité;
- Collaborer à l'atteinte des objectifs fixés par les autres paliers de gouvernement régionaux et nationaux, notamment en ce qui touche la lutte aux changements climatiques et la gestion de matières résiduelles.

La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard occupe un très vaste territoire dont seulement une petite partie est urbanisée. L'aménagement territorial doit se poursuivre en favorisant la création et la préservation des espaces verts et milieux naturels. Le futur Plan d'action en environnement établira divers moyens visant la préservation des richesses naturelles et la mise en valeur d'un milieu de vie sain et agréable pour les citoyens.

### **Économie d'énergie et lutte aux changements climatiques**

Pour lutter contre les changements climatiques et l'émission des gaz à effet de serre, la Municipalité entend mettre de l'avant diverses mesures visant l'efficacité énergétique, la gestion efficace des transports et la promotion des modes actifs de transport.

### **Gestion des matières résiduelles**

Afin d'assurer une approche durable et responsable en regard des matières résiduelles produites, la Municipalité s'engage à participer activement à la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles conjoint des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut*. L'un des défis consistera à réduire la quantité de matière destinée à l'enfouissement, en autres, par la valorisation des matières résiduelles. L'optimisation de la collecte des matières résiduelles sera également un grand défi à relever considérant l'étendue du territoire et la diversité des besoins de ses résidents permanents, villégiateurs et visiteurs.



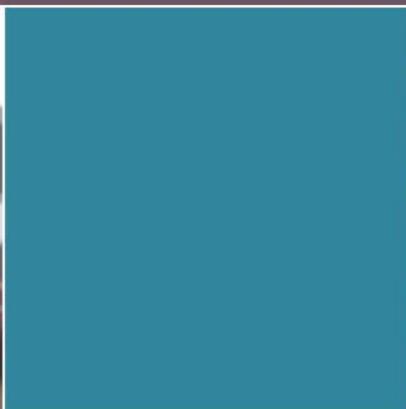
## CONCLUSION

Par l'adoption de cette première Politique environnementale, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard affirme son engagement à reconnaître la valeur de notre patrimoine naturel et humain comme richesse, inestimable et distinctive, pour le maintien de notre qualité de vie. Cet outil de planification est conçu de manière à respecter et refléter les attentes de la population à l'égard de leur milieu de vie. Il présente les axes sur lesquels s'appuiera le Plan d'action détaillé qui précisera les gestes à poser par l'ensemble de la collectivité, impliquant les individus, organismes et entreprises.

Cette Politique environnementale nous invite donc, individuellement et collectivement, à adapter nos comportements afin de pouvoir préserver la qualité de vie des générations présentes et futures.

La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard cherche à atteindre l'excellence en matière de développement durable. En tant que communauté, il nous appartient de mettre en application au quotidien ces gestes qui permettront à Saint-Adolphe-d'Howard de demeurer ce lieu de vie exceptionnel dans les prochaines décennies.

Engageons-nous, un geste à la fois!



# **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

**Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard**

